



Sainte-Martine

Entre terres et rivières

Communiqué
Pour diffusion immédiate

OUVERTURE DES PATINOIRES LORSQUE LES CONDITIONS LE PERMETTENT

Sainte-Martine, le 22 décembre 2020 – La Municipalité de Sainte-Martine est heureuse d’informer la population que la patinoire de la rue Gervais et possiblement l’anneau de glace à l’arrière de l’école Sainte-Martine seront accessibles dès que les conditions extérieures le permettront. Elle rappelle également que la prudence est de mise sur les plans d’eau gelée en ce début de saison.

RECOMMANDATIONS

Il est important de respecter les recommandations émises par les instances gouvernementales lors de la pratique d’activités sur les patinoires. Ainsi, afin d’assurer la sécurité de tous, voici les modalités d’accès aux installations de la Municipalité :

- Chalet fermé;
- 25 personnes maximum en même temps sur la patinoire;
- Patinage libre permis;
- Hockey permis avec un maximum de 8 joueurs.

L’information concernant l’état de la glace se trouvera sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité lorsque les installations seront praticables.

PLANS D’EAU ET LOISIRS HIVERNAUX

La pratique de sports d’hiver sur la rivière Châteauguay est chose courante, mais il est important de savoir que la rivière n’est pas un site surveillé par la Municipalité et qu’il peut s’avérer dangereux de s’y rendre ou d’y pratiquer une activité en début de saison. Chaque année, environ sept Québécois perdent la vie par noyade pendant l’hiver. Dans la majorité des cas, les décès se produisent en marchant, en jouant au hockey, en pêchant ou en faisant de la motoneige sur la glace d’un cours d’eau. Pour que ce nombre de noyades diminue, trois consignes de sécurité sont à suivre avant de pratiquer une activité sur un cours d’eau gelé afin de savoir si celui-ci est suffisamment sécuritaire :

- Observer la couleur de la glace;
- Examiner l’environnement;
- Vérifier l’épaisseur de la glace.

Il est recommandé de consulter le site Internet de la Société de sauvetage, à la rubrique *Puis-je m’aventurer sur la glace?* pour en savoir plus et préparer les sorties sur les plans d’eau.

www.societedesauvetage.org/puis-je-maventurer-sur-la-glace/

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca

450 427-3050, poste 241